Image not found or type unknown

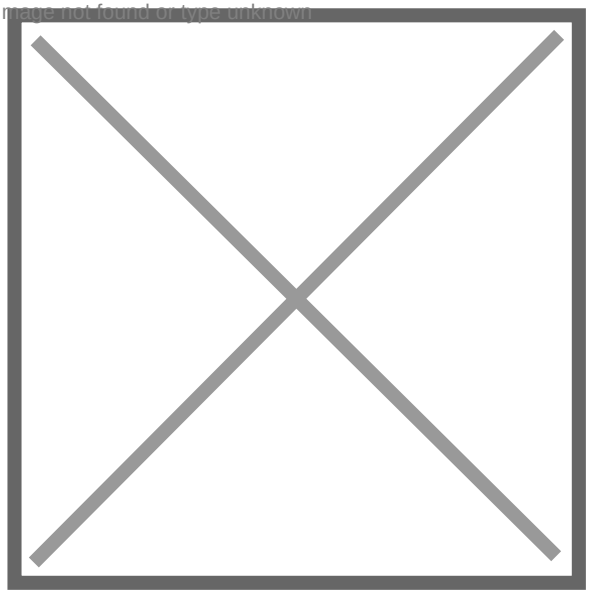

Validité titre exécutoire

Par **michette2606**, le **06/02/2018** à **15:53**

Bonjour,

Depuis juin 2009 je rembourse un crédit à la consommations à un huissier car il m'a remis titre exécutoire. Tous les mois je donne c'est 500 € néanmoins ma dette ne baisse pas car les intérêts sont énormes.

Je me dis que je n'en finirais jamais ma question est la suivante y a t'il une durée de validité pour les dettes ?
Combien de temps est valable un titre exécutoire ?
Est-il possible de le reconduire ? j'ai entendu dire que l'on pouvait poursuivi pendant 30 ans pour une dette est-ce toujours le cas ?

Je désespère, tout mon argent passe là dedans, certes je suis responsable de mes actes et j'en assume les conséquences.

La banque peut elle renouveler son action en justice ?

Merci.

Par **amajuris**, le **06/02/2018** à **16:56**

bonjour,
si votre dette augmente malgré vos remboursements, c'est que leurs montants sont insuffisants.

si les intérêts sont énormes, c'est que votre dette est également énorme ce qui est surprenant pour un crédit à la consommation, à moins que votre dette concerne plusieurs crédits.
il n'y a pas de limites dans le temps puisque chaque fois que vous payez, vous reculez la prescription donc la banque n'a pas besoin de faire une nouvelle procédure judiciaire.
il existe la procédure de surendettement.
votre créancier n'a aucune obligation d'accepter un remboursement en plusieurs fois.
salutations

Par **citoyenalpha**, le **07/02/2018** à **00:32**

Bonjour

quel est le montant de votre dette? Quelles sont vos ressources?

Dans l'attente

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés